



RAPPORT DU COMITÉ SUR LES FRAIS D'ADHÉSION ASSEMBLÉE SEMI-ANNEULLE DE RCA, 28 JANVIER 2024

Participants à la réunion du comité sur les frais d'adhésion :

MEMBRES DU COMITÉ

Daphne Dumont, région de l'Atlantique
Robert Paterson, (président) Québec
Doug Diet, Ontario
Walter Benko Ontario
Richard Galway, région des Prairies
Kate Rutherford, Colombie-Britannique

MEMBRES D'OFFICE

Carol Purcer présidente
Derek Ventnor, directeur provincial, trésorier

PERSONNEL DE SOUTIEN DE RCA

Terry Dillon, chef de la direction
Sid Murdoch, secrétaire
Jen Fitzpatrick, directrice des partenariats et du développement du sport

Contexte des recommandations

Le comité des frais d'adhésion de RCA s'est réuni conformément aux Articles 8.1 et 8.2 des règlements administratifs de RCA. Richard Galway a été dûment élu président du comité à la première réunion du 19 septembre 2023. Les procédures, calendriers et informations nécessaires au comité ont été déterminés.

Le comité s'est réuni à nouveau le 31 octobre afin de passer en revue et de discuter un dossier complet de renseignements financiers, de données sur les activités des participants et d'autres informations pertinentes. Le 14 novembre, le comité s'est une fois de plus réuni et le président Richard Galway avait avisé le groupe de son absence et de son incapacité à poursuivre dans ce rôle. Le comité a donc élu Robert Paterson comme président pour le reste du mandat et a poursuivi la discussion et formulé ses recommandations au conseil d'administration de RCA comme décrit ci-dessous.

Le comité est satisfait d'avoir bénéficié de la divulgation complète des renseignements financiers pertinents et appropriés ainsi que d'autres informations demandées dans le soutien de son processus décisionnel.

En faisant sa recommandation au conseil d'administration de RCA, le comité des frais d'adhésion a tenu compte des éléments suivants :

- À la suite des recommandations de l'an dernier, les frais de participation 2023-2024 ont été fixés à 26,25 \$ par personne, les frais de sièges des régates à 3,85 \$ par événement, cotisations de club 440 \$, cotisations des associations provinciales d'aviron 765 \$, et les organisations spéciales d'aviron et les organisations associées 545 \$. Cela tenait compte d'une augmentation de 5 % de l'inflation sur l'année précédente.

Examen de l'activité des membres et participants. Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir, mais il est gratifiant de voir la reprise depuis les profondeurs du chapitre de la COVID-19. L'activité des participants et des compétitions a augmenté en 2022-2023 relativement à 2021-2022 et reste marginalement inférieure aux niveaux précédant la pandémie. L'exercice 2019-2020 est considéré comme le dernier n'ayant pas été touché par la pandémie de façon importante avant 2023-2024. La majorité des participants s'inscrivent au cours des six premiers mois de l'exercice (1er avril au 30 septembre) et le total pour la première moitié de 2023-2024 (11 280) approche le montant pour l'ensemble de l'année 2019-2020 (11 861). Le montant de frais de sièges payés en 2022-2023 (38 141) est considérablement plus élevé qu'en 2021-2022 (12 580), mais reste cependant inférieur aux données de 2019-2020 (52 568). Le nombre de personnes qui ont participé à des compétitions en 2022-2023 (5729) est plus élevé qu'en 2021-2022 (3321) et approche du nombre de compétiteurs en 2019-2020 (5877).

- Les sommaires historiques des résultats d'exploitation ont fait l'objet d'un examen (jusqu'en 2019), incluant une projection révisée de fin d'année pour l'exercice 2023-2024 actuel. Une source détaillée de financement a aussi été présentée, décrivant différentes sources de financement. La majeure partie du financement provient de Sport Canada et du Comité olympique canadien. Habituellement les frais et les cotisations représentent 20 % à 30 % de l'investissement total du financement national de développement et de l'exploitation du sport. Cet écart découle de fonds *ad hoc* reçus pour des initiatives particulières et ciblées comme le sport sécuritaire ou le sport communautaire pour tous.
- Si les règlements administratifs exigent que les frais et les cotisations soient passés en revue et proposés annuellement, le comité a répété la recommandation au cours des trois dernières années que les augmentations soient ajoutées chaque année tenant compte de l'indice des prix à la consommation (IPC) de façon systématique (à moins de circonstances imprévues) afin d'éviter des augmentations plus imposantes à l'avenir. Cette année, le comité a eu une discussion musclée sur les pressions inflationnistes ressenties au cours des derniers mois à tous les niveaux (club, provincial, national) et sur le fait que les coûts véritables avaient augmenté bien au-delà du taux d'inflation annuel (c.-à-d., déplacements, hébergement, etc.). Compte tenu de l'environnement économique actuel, le comité a conclu à l'unanimité qu'une augmentation harmonisée avec l'IPC actuel (d'une année à l'autre au 30 septembre 2023) était très raisonnable pour le prochain exercice. Tout en cherchant à maintenir le soutien pour les initiatives de l'organisation, cela impose au conseil d'administration de RCA l'obligation de gérer toute insuffisance.

RECOMMANDATIONS :

Le comité sur les frais d'adhésion recommande un ajustement d'environ *4 % des frais de participation de base (26,25 \$ à 27,50 \$) et des frais par siège (3,85 \$ à 4,00 \$) qui, bien qu'insuffisants pour suivre pleinement l'inflation, visent à limiter son incidence à court terme.

Le comité sur les frais d'adhésion recommande aussi une augmentation d'environ *4 % des cotisations des clubs membres (440 \$ à 460 \$), des cotisations des associations spéciales/organisations associées (545 \$ à 560 \$) et des cotisations des associations provinciales d'aviron (765 \$ à 800 \$).

* certains de ces montants ont été légèrement arrondis

Motion :

Que le comité des frais d'adhésion 2023 de RCA recommande une augmentation d'environ 4 % sur tous les frais et toutes les cotisations pour l'exercice qui démarre le 1er avril 2024 conduisant aux nouveaux frais et aux nouvelles cotisations suivantes : Frais de participants 27,50 \$, Frais de sièges 4,00 \$, Cotisations de club 460 \$, Cotisations d'association spéciale/organisation associée 575 \$, et Cotisations d'association provinciale d'aviron 800 \$.

Proposée par : Walter Benko

Appuyée par : Daphne Dumont

Le comité des frais d'adhésion désire aussi présenter la déclaration et la recommandation suivante à l'attention des membres :

Le comité a été avisé que le financement de base de Sport Canada n'a pas été augmenté depuis le début des années 2000 alors que les coûts d'exploitation ont augmenté chaque année. De plus, la réalité financière après la pandémie est telle que de nombreux coûts d'exploitation ont augmenté bien au-delà de l'IPC annualisé. Bref, nos sources de financement ne maintiennent pas le rythme avec les coûts grimpants. Cela limite non seulement la capacité de RCA à accroître sa programmation et ses initiatives, mais les revenus ne suivent pas les coûts d'exploitation de base.

À cette fin, le comité a été avisé par le trésorier de RCA qu'une stratégie financière à long terme doit être considérée pour garantir la durabilité à long terme et toutes les structures de frais doivent être prises en compte tout au long de ce processus. Le comité appuie cette initiative.

Robert Paterson
Président du comité des frais d'adhésion de RCA
20 novembre 2023